

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire. La séance était publique.

Etaient Présents : Mrs BONNET, GERVAISE Mmes MOUTON EZCUTARI ROCHETEAU Mrs LEDOUX RENARD VIOT

Etaient absents : Mr Jean-Pierre CHARLIER et Mme Carine BIAT excusés formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire ouvre la séance à 20 h 00

Monsieur Gilles GERVAISE est nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :-Intervention Mr Le Guennec Communauté Communes Entre Beauce Et Perche pour présentation PLUI, Taxe aménagement
Délibération pour le SIZA
Délibération pour rapport des transferts des charges Communauté Communes
Délibération pour annulation Facture de loyer de terre
Délibération pour approuver les modifications des limites Territoriales des communes de Landelles et Billancelles
Demande de réduction de temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} Classe.
Divers

Monsieur le Maire présente à l'assemblée Monsieur Le Guennec Responsable de l'urbanisme à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et lui laisse la parole.

Monsieur Le Guennec présente le Plan Local d'urbanisme Intercommunal qui remplacera notre carte communale actuelle. En 2020, le PLUI va devenir obligatoire. Monsieur Le Guennec présente les différentes étapes pour réaliser à bien ce projet. Pour la fin de l'année 2017, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) devra être terminé. Les conseillers municipaux devront élaborer ce PADD et définir les critères qui seront retenues pour réglementer chaque zonage de la commune.

Monsieur Le Guennec renseigne le Conseil Municipal sur la taxe d'aménagement. Nous avons dans la commune de Billancelles, une taxe d'aménagement au taux de 1%. Le conseil municipal devra décider s'il souhaite augmenter cette taxe et exonérer les abris de jardin.

2017/001 Délibération pour dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'activités de la Vallée du Saule à Tremblay les villages et Serazereux.

Monsieur le Maire expose que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Gestion de Zones d'Activités (Z.A. de la Vallée du Saule).

Monsieur le Maire rappelle que suite à la parution de la loi NOTRe, la compétence des zones d'activités sera transféré de plein droit au 1^{er} janvier 2017 aux Communautés de Communes d'Agglomération. Ainsi donc, à compter de cette date, l'Agglo du Pays de Dreux reprendra l'aménagement, l'entretien et la gestion de la zone d'activités de la Vallée du Saule sur les communes de Tremblay les Villages et Serazereux.

Vu l'arrêté préfectoral n° 3206 du 06 décembre 1994 portant création du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activité de la Vallée du Saule,

Vu l'article 2 des statuts du syndicat précisant que « le syndicat a pour objet l'aménagement et la gestion du parc d'activités la Vallée du Saule »,

A compter du 1^{er} janvier 2017, le syndicat aura perdu son objet de fait du transfert de la zone d'activités de la Vallée du Saule à l'Agglo du Pays de Dreux. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité

Syndical du SIZA a voté le 08 décembre 2016 l'auto dissolution du syndicat.

A cet effet, Monsieur le Maire propose d'accepter cette auto dissolution du syndicat.

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'acter que la commune valide l'auto dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la Vallée du Saule à Tremblay les Villages et Serazereux.

2017/002 Délibération pour répartition de l'excédent de fonctionnement entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux.

Monsieur le Maire expose que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Gestion de Zones d'Activités (Z.A. de la Vallée du Saule).

Le Comité Syndical du SIZA du 08 décembre 2016, ayant voté son auto dissolution (en application de la loi NOTRE), Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de répartition de l'excédent de liquidation aux communes membres du syndicat.

Deux répartitions possibles :

Option 1 : répartition entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux.

Option 2 : répartition entre les 60 communes du syndicat

Monsieur le Maire informe que l'option 1 a été retenue par le Comité Syndical du SIZA du 08 décembre dernier. Il est précisé que pour la répartition puisse se faire entre les 30 communes « Hors Agglo du Pays de Dreux », il faut que les 60 communes du syndicat émettent un avis favorable. Si l'unanimité n'est pas constatée, l'option 2 de répartition s'appliquera (sous couvert de l'arrêté du Préfet d'Eure et Loir).

Concernant la répartition du boni de liquidation, il est précisé qu'elle se fera en fonction du nombre d'habitants par commune (recensement 2014 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.)

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'acter la répartition de l'excédent de fonctionnement entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux.

De valider la répartition du boni de liquidation qui sera calculée au nombre d'habitants par commune.

2017/003 Délibération pour approbation du rapport de la commission locale des charges transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté Communes du Pays Courvillois vers la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T) suite à la réunion du 30 décembre 2016 à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre une délibération pour l'approbation du rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'accepter l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.).

2017/004 Délibération pour annulation du titre n° 80 bordereau 27 du 10 novembre 2016

Pour Location des terres fermage 2016 pour la société de chasse de Billancelles

Monsieur Jean-Marc BONNET informe le Conseil Municipal qu'un titre pour la location des terres fermage 2016 pour la société de chasse de Billancelles a été émis pour un montant de 159.94 €. Ce dernier doit être annulé. Suite à l'aménagement foncier sur la commune de Billancelles en 2016, la société de chasses n'a pas pu avoir les terres et n'a donc pas pu chasser. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre une délibération pour annuler ce titre d'un montant de 159.94 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

D'annuler le titre n° 80 du Bordereau 27 du 10 novembre 2016 pour la location des terres fermage 2016 pour la société de chasse de Billancelles pour un montant de 159.94 €.

2017/005 Délibération pour modification des limites territoriales des communes et modification des voiries communales

Aménagement Foncier de la commune de Billancelles
Modification des limites territoriales des communes
Modification des voiries communales

La CCAF de BILLANCELLES propose à la commune de Billancelles les modifications des chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les modifications de limites territoriales (le cas échéant).
Monsieur le Maire présente un plan indiquant ces modifications, le conseil municipal concerné devant donner leur avis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les modifications concernant les voiries communales et les limites territoriales de la commune à l'exception des remarques suivantes.
Les Conseillers Municipaux souhaitent que le chemin de la section N166 de la vallée d'Attencourt reste sur le côté Nord de la vallée pour faciliter le passage de la vallée par le nouveau pont.
Les Conseillers souhaitent que les limites de la commune de Billancelles et celles de Digny soient revues De la façon suivante, que la parcelle YP 1027 sur la commune de Digny, cultivée par Mr Laurent RENARD revienne sur la commune de Billancelles et que l'équilibre entre les deux communes se fasse sur la parcelle ZA exploitée par Monsieur Bataille.

2017 /006 Délibération pour modification des limites territoriales des communes et modification des voiries communales

Aménagement Foncier de la commune de LANDELLES
Modification des limites territoriales des communes
Modification des voiries communales

La CCAF de LANDELLES propose à la commune de BILLANCELLES les modifications des chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les modifications de limites territoriales (le cas échéant).
Monsieur le Maire présente un plan indiquant ces modifications, le conseil municipal concerné devant donner leur avis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ces modifications concernant les voiries communales, et les limites territoriales.

2017 /007 Délibération pour modification des limites territoriales des communes et modification des voiries communales

Aménagement Foncier de la commune de Saint Arnoult des Bois
Modification des limites territoriales des communes
Modification des voiries communales

La CCAF de Saint Arnoult des bois propose à la commune de BILLANCELLES les modifications des chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les modifications de limites territoriales (le cas échéant).
Monsieur le Maire présente un plan indiquant ces modifications, le conseil municipal concerné devant donner leur avis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ces modifications concernant les voiries communales, et les limites territoriales.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre d'un adjoint technique de 2^{ème} Classe qui souhaite arrêter le ménage des classes de Billancelles et réduire son temps de travail.

Cette compétence est sur la Commune de Billancelles ainsi que sur le SIRP de Landelles-Billancelles. Après discussion, le Conseil Municipal décide conjointement avec le SIRP, par souci d'efficacité de gestion et celui de l'optimisation du service, que les heures effectuées pour le ménage des classes de Billancelles seront regroupées et effectuées par une seule personne et de les transférer au SIRP Landelles-Billancelles. Une proposition conjointe avec le SIRP lui sera adressée.

Divers

Monsieur le Maire annonce que les travaux de voirie à la Noëlle sont terminés. Mais suite à une erreur, sur le devis (Quantité d'enrobé erronée), l'enrobé n'a pas pu être fait dans sa totalité. Monsieur le Maire souhaiterait dès 2018, si le budget le permet de continuer l'enrobé.

Madame Mouton, présidente du SIRP prend la parole est demande à ce qu'une sécurisation soit mise en place sur le portail de l'école, car des parents se permettent d'ôter la barre de ce dernier et rentre sans aucune autorisation dans la cour de l'école.

Monsieur Gilles Gervaise 1^{er} adjoint prend la parole est annonce les dates des différentes manifestations pour l'année 2017

Vide Grenier le 28 mai 2017

Repas du 14 juillet le vendredi 14 juillet au soir.

Repas du 11 novembre le samedi 11 novembre à midi.

L'arbre de Noël des enfants de la commune le dimanche 10 décembre 2017.

Lors des vœux du Maire, Plusieurs personnes se sont proposées pour aider les élus pour tenir le bureau pendant les élections présidentielles du dimanche 23 avril 2017 et du dimanche 07 mai 2017 et également pour les élections législatives du dimanche 11 juin 2017 et du dimanche 18 juin 2017.

Cette année, les bureaux de vote dans les petites communes seront ouverts de 8 h 00 le matin à 19 h 00 le soir.

La séance est close à 22 h 45

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire



Tableau récapitulatif des délibérations

| N° délibération | Intitulé | Accepté |
|-----------------|---|-----------------------|
| 2017/001 | Délibération pour dissolution du SIZA | Accepté à l'unanimité |
| 2017/002 | Délibération pour répartir les fonds du SIZA entre les communes | Accepté à l'unanimité |
| 2017/003 | Délibération pour approbation du rapport des transferts de charges à la communauté de communes entre Beauce et Perche du 30 décembre 2016 | Accepté à l'unanimité |
| 2017/004 | Délibération pour demande d'annulation de titre à la Société de Chasses de Billancelles pour un montant de 159.94 € | Accepté à l'unanimité |
| 2017/005 | Délibération pour acceptation modification de voiries sur la commune de Billancelles | Accepté à l'unanimité |
| 2017/ 006 | Délibération pour acceptation modification de voiries sur la commune de Landelles | Accepté à l'unanimité |
| 2017/007 | Délibération pour acceptation modification de voiries sur la commune de Saint Arnoult des Bois | Accepté à l'unanimité |